RCS : GRENOBLE
Code greffe : 3801

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de GRENOBLE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2004 D 01128
Numéro SIREN : 479 883 035
Nom ou dénomination : VALSO

Ce dépôt a été enregistré le 01/10/2021 sous le numéro de dépôt A2021/012107

VALSO
Société civile immobilière en liquidation
Au capital de 1 800 euros
Siège social : 20 rue Fernand Pelloutier
38130 ECHIROLLES
Siège de liquidation : 20 rue Fernand Pelloutier
38130 ECHIROLLES
479 883 035 RCS GRENOBLE

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DE CLÔTURE DE LIQUIDATION DU 30 JUILLET 2021

L'an Deux mille vingt et un,
Le trente juillet,
A 17 heures,

Les associés de la société VALSO, société civile immobilière en liquidation au capital de 1 800 euros, divisé en 180 parts de 10,00 euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, 20 rue Fernand Pelloutier 38130 ECHIROLLES, sur convocation du liquidateur.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents en entrant en séance.

La feuille de présence permet de constater que l'assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

Dès lors, l'Assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

L'Assemblée est présidée par Rolland NINO, liquidateur.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Rapport du liquidateur sur l'ensemble des opérations de liquidation et sur le compte définitif de liquidation,
- Examen et approbation du compte définitif de liquidation,
- Quitus au liquidateur et décharge de son mandat,
- Constatation de la clôture de la liquidation,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- la feuille de présence,

- le rapport du liquidateur sur les opérations de liquidation et sur le compte définitif de liquidation,

- le compte définitif de liquidation,

- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Il est ensuite donné lecture du rapport du liquidateur.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du liquidateur sur l'ensemble des opérations de liquidation et sur le compte définitif qui en résulte, approuve les opérations relatées dans ce rapport et le compte définitif tel qu'il est présenté.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide de décharger le liquidateur de son mandat, de lui donner quitus de sa gestion et constate la clôture de la liquidation de la société VALSO. En conséquence, la personnalité morale de la Société cessera d'exister à l'issue de sa radiation au Registre du commerce et des sociétés.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au liquidateur à l'effet d'exécuter les décisions prises par la présente assemblée et d'accomplir toutes formalités de publicité légale.

L'Assemblée Générale donne également pouvoir au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CLOTURE

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par les associés présents ou leurs mandataires.

Rolland NINO
Liquidateur

VALSO
Société civile immobilière en liquidation
Au capital de 1 800 euros
Siège social : 20 rue Fernand Pelloutier
38130 ECHIROLLES
Siège de liquidation : 20 rue Fernand Pelloutier
38130 ECHIROLLES
479 883 035 RCS GRENOBLE

COMPTES DE LIQUIDATION AU 30 JUILLET 2021

RAPPEL SITUATION DES COMPTES DE LIQUIDATION

A L'ACTIF

- Disponibilités	16 758,08 €

AU PASSIF

- Capital social	1 800,00 €
- Résultat de l'exercice	(18,17) €
- Emprunts et dettes financières diverses- Associés	
. C/C Bruno BILLAUD	886,36 €
. C/C Alain BOUILLOT	886,36 €
. C/C Isabelle BRISSARD	886,36 €
. C/C Lucien DESRUELLE	886,36 €
. C/C John ELMS	886,35 €
. C/C Alain GARREL	886,35 €
. C/C Rolland NINO	886,35 €
. C/C Martine PACCOUD	886,35 €
. C/C Gérard PERNET	886,35 €
. C/C Jean-Michel ROUMENOFF	886,35 €
. C/C Pierre TRINQUIER	886,35 €
. C/C Agnès BRENOT	886,35 €
. C/C Eric ZABE	295,75 €
. C/C Maurice BRUNET	295,75 €
. C/C Bruno PRADAL	295,75 €
. C/C Anne ROUMENOFF	886,35 €
. C/C Jacques BUISSON	886,36 €
-Dettes Fournisseurs et comptes rattachés	
. Fournisseur Fact. non parvenues	1 680,00 €

OPERATIONS EFFECTUEES PAR LE LIQUIDATEUR

- Régler les dettes fournisseurs pour 1 680 euros
- Remboursement aux associés de leurs comptes courants d'associés pour un montant global de 13 296,25 euros
- Verser à chaque associé au prorata de leurs parts sociales les somme dont le décomptes figure dans le tableau ci-dessous correspondant aux remboursements partiels de leurs apports réels :

Associés	**Apports réels en €**	**Remboursement partiel des apports réels en €**	**Mali de liquidation en €**	**Droit de partage**	**A verser**
Bruno BILLAUD	120,00	118,79	1,21	0	118,79
Alain BOUILLOT	120,00	118,79	1,21	0	118,79
Agnès BRENOT	120,00	118,79	1,21	0	118,79
Isabelle BRISARD	120,00	118,79	1,21	0	118,79
Maurice BRUNET	40,00	39,59	0,41	0	39,59
Jacques BUISSON	120,00	118,79	1,21	0	118,79
Lucien DESRUELLE	120,00	118,79	1,21	0	118,79
John ELMS	120,00	118,79	1,21	0	118,79
Alain GARREL	120,00	118,79	1,21	0	118,79
Rolland NINO	120,00	118,79	1,21	0	118,79
Martine PACCOUD	120,00	118,79	1,21	0	118,79
Gérard PERNET	120,00	118,79	1,21	0	118,79
Bruno PRADAL	40,00	39,59	0,41	0	39,59
Anne ROUMENOFF	120,00	118,79	1,21	0	118,79
Jean-Michel ROUMENOFF	120,00	118,79	1,21	0	118,79
Pierre TRINQUIER	120,00	118,79	1,21	0	118,79
Eric ZABBE	40,00	39,59	0,41	0	39,59
TOTAL	**1800,00**	1 781,83	18,17	0	1 781,83

A L'ACTIF

Néant

AU PASSIF

Néant

Fait à ECHIROLLES
Le 30 juillet 2021

Le liquidateur
Rolland NINO